

ARGEL FAIT DE LA PROMOTION... MAIS N'ASSUME PAS

ARGEL, société spécialisée dans la livraison à domicile de produits surgelés, effectue régulièrement des sollicitations téléphoniques pour acquérir de nouveaux clients.

C'est ainsi qu'un colis pour un montant voisin de 33 € est proposé. La livraison est fixée à fin octobre 2023. Le contact relationnel est professionnel et sympathique, tant au niveau de l'appel téléphonique qu'au niveau de la livraison.

Ce consommateur a toutefois déchanté. Il imaginait recevoir pour cette opération découverte quatre produits surclassés (et un cinquième offert) et cuisinés en France. Il a pu constater :

- des légumes pour potage certes satisfaisants ;
- des cuisses de poulet importées de Pologne ;
- des frites importées de Belgique ;
- une purée banale, voire médiocre, importée d'Allemagne (il s'agissait du cadeau de bienvenue) ;
- un trio de poissons non testé, car non consommé à ce jour.

Relancé par téléphone début décembre pour la commande de Noël, ce nouveau client a formulé son étonnement et ses griefs vis-à-vis de la livraison découverte : il avait l'impression d'avoir reçu un lot de produits de faible coût et de faible qualité, ou à déstocker. Il n'a, bien évidemment, effectué aucune commande.

Comment expliquer un tel loupé dans une opération promotionnelle réservée aux nouveaux clients ? Le **Réseau anti-arnaques** n'a pas la réponse.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)